





MAIRIE DE BOULOC

BOULOC, le 18 Mai 2010

Nos références : CF/JPR/PF/10/025
Affaire suivie par : Patricia FRANCOIS

Vos références : Votre courrier 2010/SS/FZM du 29/04/2010

Objet : « Affiche des Premiers Secours »

Copie(s) :  -  - J. FERNANDES - C. FAURIE

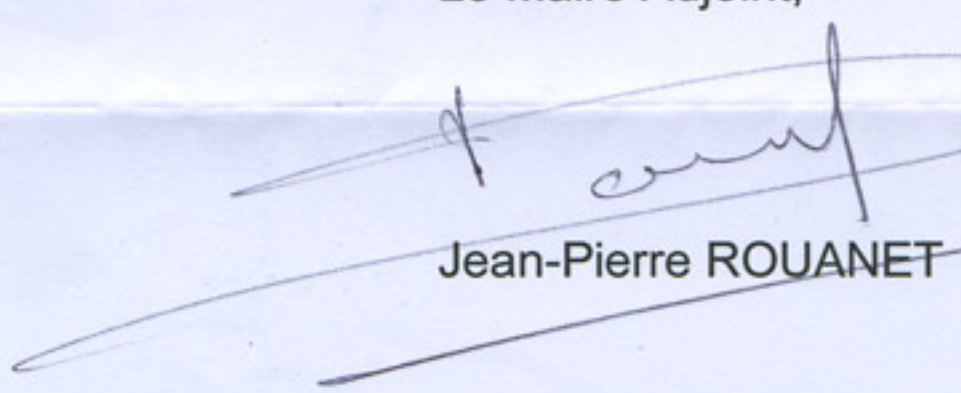
Monsieur le Directeur Général,

En réponse à votre courrier de référence, je vous confirme que les affiches citées en objet ont été placées en des lieux favorables à la circulation des informations concernant la situation du défibrillateur cardiaque et la mise en œuvre des premiers secours, dans le respect des critères évoqués, au préalable, avec Monsieur AURENSAN.

Nous avons, par ailleurs, eu plusieurs remontées d'avis favorables quant à cette action d'information.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Maire Adjoint,


Jean-Pierre ROUANET



BUCEREP
Direction Générale
54 bis, rue Alsace Lorraine
BP 41435
31014 TOULOUSE CEDEX 6